

Délibération DEL-B-2024-009

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 20 FEVRIER 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt février deux mille vingt-quatre, à 17h00, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (22) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (4) : Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Sébastien GRELLIER pouvoir à Johnny BROSSEAU, Claire PAULIC pouvoir à Yves CHOUTEAU, Philippe ROBIN pouvoir à François MARY

Absents (4) : Joël BARRAUD, Sébastien GRELLIER, Claire PAULIC, Philippe ROBIN

Date de convocation : 14-02-2024

Secrétaire de séance : Monsieur André GUILLERMIC

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Opération d'extension de la ZAE @LPHAPARC à Bressuire - Travaux d'alimentation en eau potable : convention avec le SVL

Annexe : convention SVL pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable – extension ZAE @LPHAPARC à Bressuire.

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif au régime de délégation du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire DEL CC-2021-191 en date du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau pour toutes conventions de mandat pour les travaux.

La Communauté d'Agglomération a engagé les démarches, études et autres procédures visant à l'extension de la zone d'activités @LPHAPARC à Bressuire.

Cette zone d'activités possède une situation privilégiée sur l'axe Nantes-Cholet-Poitiers. Elle bénéficie aujourd'hui d'une bonne desserte routière avec l'échangeur pour la voie rapide RN249 reliant Bressuire à Cholet (49).

L'extension d'@LPHAPARC va permettre d'élargir l'offre de foncier à vocation économique sur cette zone d'activités dite « majeure » à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Dans le cadre de cette opération d'extension, une convention relative aux modalités de son alimentation en eau potable doit être établie entre la communauté d'agglomération et le Syndicat du Val de Loire (SVL).

Cette convention, ci-annexée, a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles seront réalisés et financés les ouvrages nécessaires à l'alimentation en eau potable de l'extension de la ZAE @LPHAPARC.

Cette convention comprend les coûts relatifs à :

- l'extension du réseau d'eau potable,
- la réalisation des branchements,
- la pose de poteaux incendie,
- travaux divers.

Coût des travaux à la charge de l'Agglomération du Bocage Bressuirais :

Montant HT	69 762,40 €
TVA (20%)	13 952,48 €
Montant TTC	83 714,88 €*

* Ce montant pourra être modifié en fonction des travaux réellement réalisés à la demande de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le bureau communautaire est invité à :

- **approuver les modalités de réalisation et de financement des ouvrages nécessaires à l'alimentation en eau potable de l'extension de la ZAE @LPHAPARC à Bressuire telles que présentées et portées par la convention avec le SVL ci-annexée ;**
- **autoriser le Président à signer ladite convention annexée ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**
- **autoriser les dépenses à imputer sur le Budget annexe Zones Economiques.**

Après en avoir délibéré,

Le bureau Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 27 FFV. 2024

Notifié ou publié le 27 FEV. 2024

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.





CONVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ALIMENTATION EAU POTABLE

ENTRE

Le **Syndicat du Val de Loire**, 29 rue Lavoisier – Parc d'activités de St Porchaire – 79 300 BRESSUIRE,

ET

L'**Agglomération du Bocage Bressuirais**, 27 bd du Colonel Aubry, 79 300 BRESSUIRE.

N° SIRET : _____

Catégorie juridique : _____

ARTICLE I – CONDITIONS TECHNIQUES

a) Définition des travaux à réaliser :

Adresse et dénomination du chantier :

**Alimentation en eau potable
Zone d'activités Alphaparc Nord-Est
79 300 BRESSUIRE**

Les travaux à réaliser pour l'alimentation en eau potable sont :

- Extension du réseau d'eau potable = 1136 mètres.
- Réalisation de branchement = 0 unité.
- Pose de poteau incendie = 4 unités.
- Travaux Divers = Devis sans terrassement et sans sablage.
-

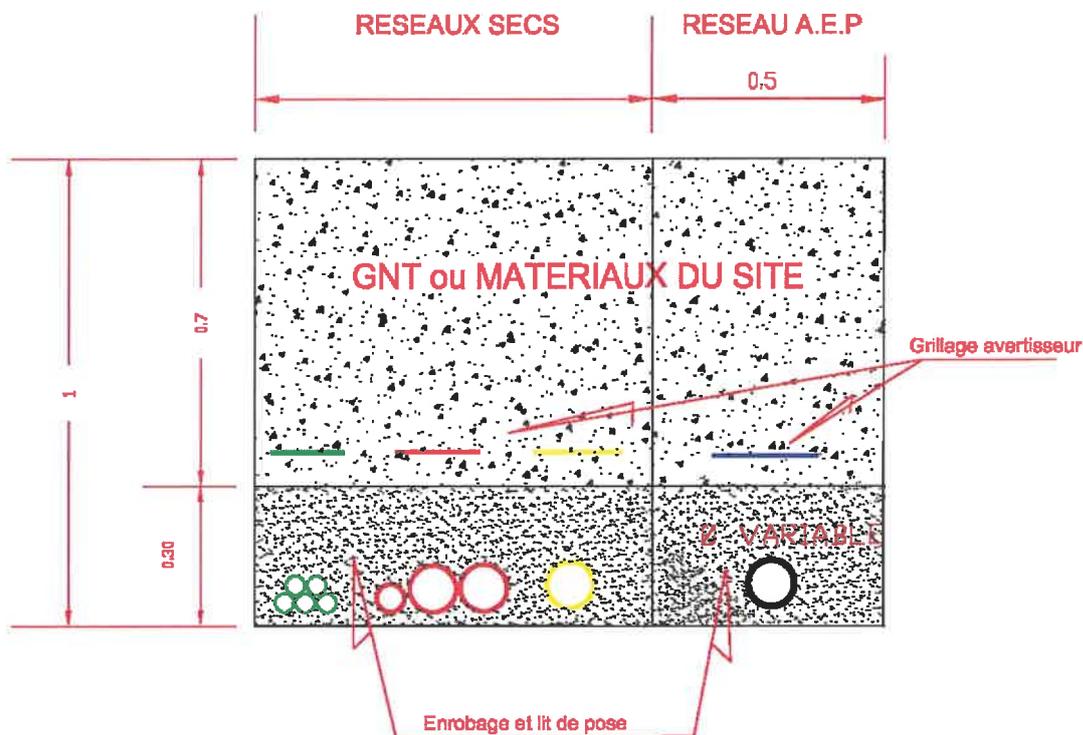
b) Conditions de pose exigées par le SVL :

Tous les ouvrages du réseau d'eau potable seront réalisés par l'entreprise retenue après consultation par le Syndicat du Val de Loire, dans le cadre du marché de Travaux de canalisations d'eau potable sur le territoire du SVL.

La pose des canalisations d'eau potable pourra se réaliser de deux façons différentes au choix du maître d'ouvrage :

- ❑ Pose en tranchée technique en respectant le schéma ci-dessous vis à vis des autres réseaux :

COUPE de principe de la TRANCHEE TECHNIQUE



- ❑ Pose en tranchée réservée pour l'eau potable, d'une largeur minimale de 0,50 m et une couverture de 1 mètre.

Dans les deux cas, le fond de la tranchée devra respecter un profil constant. Avant la pose du réseau d'eau potable, il sera procédé à une réception de la tranchée par le SVL, ou l'entreprise travaillant pour son compte, en présence du maître d'ouvrage ou de son représentant.

Le grillage sera fourni par l'entreprise titulaire du marché AEP, mais pourra être posé par l'entreprise qui réalisera le remblaiement de la tranchée technique.

Afin de pouvoir mettre à la bonne côte l'ensemble des ouvrages du réseau (en particulier les regards de compteur), le maître d'ouvrage disposera des repères altimétriques au niveau de chaque point particulier (regards, poteaux incendie, ventouses...).

ARTICLE II – CONDITIONS FINANCIERES

a) Coût des travaux :

Conformément aux devis n° 24-01-04 en date du 14/12/2023 (Indice TP10A de novembre 2023), dont vous trouverez une copie ci-jointe, les travaux à votre charge s'élèvent à :

Montant HT =	69 762,40 €
TVA (20.0 %) =	13 952,48 €
Montant TTC =	83 714,88 €

Ce montant pourra être modifié en fonction des travaux réellement réalisés à la demande du lotisseur (ex : branchement supplémentaire, longueur de réseau différente...).

La facture finale, tiendra compte du montant initial du devis, corrigé si besoin des plus ou moins-values liées aux modifications faites en cours de travaux, ainsi que d'une actualisation basée sur l'indice de révision TP10A, publié par l'INSEE.

La facture vous sera adressée, après réalisation des travaux, par le Trésor Public pour paiement de ces prestations.

b) Délai de validité et d'exécution :

La présente offre est valable pour une réalisation des travaux sous 6 mois, à compter de la date figurant en fin de convention. Passé ce délai, une actualisation du devis sera réalisée.

Le délai d'exécution de ces travaux est de 1 mois maximum à compter de l'ouverture de la tranchée technique.

Une réunion préparatoire à l'exécution des travaux devra avoir lieu au minimum 3 semaines avant le démarrage des travaux d'eau potable afin de pouvoir respecter les autorisations administratives.

Convention faite à Bressuire, le 14/12/2023, en 2 exemplaires, dont un à retourner signé au SVL en cas d'accord.

La Présidente du SVL

Le Lotisseur



Dominique REGNIER

N°	Désignation	Unité	Qté	P.U. HT	Prix HT
1000	TERRASSEMENT ET MAÇONNERIE				
1100	Tranchées				
1108	Terrassement à la main du diamètre intérieur 175 à 350 mm	ml	2,00	42,44 €	84,88 €
1700	Maçonnerie				
1704	Regard carré 1,00x1,00 m	u	1,00	603,38 €	603,38 €
1705	Tampon de regard Ø600mm	u	1,00	269,80 €	269,80 €
1709	Béton pour butées de coudes, ancrages, dosé à 250 kg de CPA	m³	2,50	157,26 €	393,15 €
2000	CANALISATIONS – ROBINETTERIE – FONTAINERIE				
2200	Canalisations PVC				
2204	PVC-U 16 bars - 110 mm	ml	20,00	19,09 €	381,80 €
2206	PVC-U 16 bars - 140 mm	ml	416,00	26,77 €	11 136,32 €
2209	PVC-U 16 bars - 225 mm	ml	700,00	50,06 €	35 042,00 €
2500	Pièces à brides pour canalisations fonte et PVC				
2518	Té à brides 200 mm :	u	2,00	242,45 €	484,90 €
2528	Cône à brides 125 mm :	u	2,00	83,44 €	166,88 €
2530	Cône à brides 200 mm :	u	1,00	144,08 €	144,08 €
2566	Raccord à brides autobuté pour PVC 110 mm :	u	8,00	60,08 €	480,64 €
2568	Raccord à brides autobuté pour PVC 140 mm :	u	6,00	89,75 €	538,50 €
2570	Raccord à brides autobuté pour PVC 200 mm :	u	1,00	154,66 €	154,66 €
2605	Manchon de démontage pour PVC 225 mm :	u	1,00	169,27 €	169,27 €
2700	Pièces à emboîtement sur PVC				
2706	Té à emboîtement pour PVC 140 mm :	u	2,00	178,81 €	357,62 €
2709	Té à emboîtement pour PVC 225 mm :	u	4,00	370,44 €	1 481,76 €
2716	Coude à emboîtement pour PVC 140 mm :	u	2,00	79,27 €	158,54 €
2719	Coude à emboîtement pour PVC 225 mm :	u	7,00	212,23 €	1 485,61 €
2726	Plus value pour verrouillage à emboîtement pour PVC 140 mm :	u	2,00	130,58 €	261,16 €
2729	Plus value pour verrouillage à emboîtement pour PVC 225 mm :	u	7,00	169,12 €	1 183,84 €
2900	Robinetterie				
2902	Robinet Vanne à 2 brides 60 mm :	u	1,00	146,07 €	146,07 €
2904	Robinet Vanne à 2 brides 100 mm :	u	4,00	220,45 €	881,80 €
2905	Robinet Vanne à 2 brides 125 mm :	u	3,00	382,62 €	1 147,86 €
2907	Robinet Vanne à 2 brides 200 mm :	u	1,00	702,35 €	702,35 €
2940	Bouche à clé	u	9,00	40,61 €	365,49 €
3000	FONTAINERIE - DIVERS				
3100	Défense incendie				
3101	Poteau Incendie sans coffre	u	4,00	1 416,30 €	5 665,20 €
3104	Esse de réglage diamètre 100 mm	u	4,00	179,42 €	717,68 €
3105	Essai de Poteau ou Bouche Incendie	u	4,00	81,38 €	325,52 €
3200	Protection des conduites				
3202	Ventouse grand débit d'air 3 fonctions Ø60mm	u	1,00	808,24 €	808,24 €
3206	Vidange à Brides 60 mm :	u	2,00	294,49 €	588,98 €
3400	Divers				
3410	raccordement sur conduite de 200 à 300 mm	u	1,00	565,05 €	565,05 €
4000	BRANCHEMENTS PARTICULIERS,COMPTEURS, DIVERS				
4700	Organisation du chantier				
4701	Ouverture de chantier important	u	1,00	869,86 €	869,86 €
4703	Autorisations administratives (DICT, Perm. Et Arr. Voirie)	u	1,00	159,33 €	159,33 €
4717	Forfait Réalisation plan de recolement	u	1,00	222,67 €	222,67 €
4718	Plan de recolement au kilomètre de conduite posée	km	1,136	437,95 €	497,51 €
	Prestations hors marché entreprise :				
	Analyse bactériologique par laboratoire agréé	u	1,00	150,00 €	150,00 €
	Arrêt d'eau par l'exploitant pour raccordement	u	1,00	450,00 €	450,00 €
	Remise en état des bouches à clé avant la voirie définitive	u	13,00	40,00 €	520,00 €

Montant HT (Indice TP10A-Nov 2023)	69 762,40 €
Indice de Révision TP10A de nov.-23 130,40	0,00%
Total HT	69 762,40 €
TVA 20,00%	13 952,48 €
TOTAL TTC	83 714,88 €